

DÉDIANCE 1818

Vous souhaitez que la gestion de votre capital s'adapte à vos exigences.

L'ESSENTIEL

- Un contrat individuel d'assurance sur la vie libellé en euros et/ou en unités de compte qui vise différents objectifs : constituer un capital et espérer le valoriser sur le moyen/long terme, percevoir des revenus complémentaires par le biais de rachats partiels⁽¹⁾, préparer la transmission de votre patrimoine...
- Une délégation de la gestion de l'épargne de votre contrat selon votre profil d'investisseur et votre sensibilité aux risques ou l'accès libre dans le cadre de versements ou d'arbitrages à une large gamme de supports.
- Une fiscalité spécifique⁽¹⁾ en matière d'imposition des produits et de transmission des capitaux décès.

> Dédiance 1818 vous offre la possibilité de répartir votre épargne entre l'orientation libre ou l'orientation personnalisée.

ORIENTATION LIBRE

Vous pouvez opter pour une gestion libre qui vous offre un accès à une large gamme de supports :

L'actif en euros :

- L'Actif général de La Mondiale pour lequel vous bénéficiez d'une protection du capital déduction faite des frais versés (dont ceux sur versement et de gestion annuels)* et d'un rendement annuel (1,60 % net de frais de gestion si < à 30 % UC; 1,90 % net de frais de gestion si ≥ 30 % UC en 2017⁽²⁾).

*La protection sur le capital brut de frais s'exerce tout au long de la vie du contrat Dédiance qui est de durée viagère.

Le capital investi sur le fonds en euros peut diminuer lors de l'attribution de la participation aux bénéfices si celle-ci est inférieure aux frais de gestion et au coût de la garantie de prévoyance optionnelle en cas de décès qui peut être retenue par le souscripteur. Tant que les frais et coûts dus au titre du contrat restent supérieurs au(x) participation(s) aux bénéfices attribuée(s) au fonds en euros, une perte en capital sur le fonds en euros est supportée dans le cas d'une opération de désinvestissement du fonds en euros (arbitrage sortant, rachat ou décès de l'assuré).

Les unités de compte :

- Une centaine d'unités de compte éligibles⁽³⁾. La valeur des unités de compte qui reflète la valeur des actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse et à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Les options de gestion :

- Une dizaine d'options de gestion sont accessibles pour des arbitrages automatiques, ou encore des réallocations programmées de votre épargne. Il est possible de les appliquer sur l'ensemble des unités de compte à cotation quotidienne.

ORIENTATION PERSONNALISÉE

Vous donnez un mandat d'arbitrage à un mandataire gestionnaire financier : VEGA Investment Managers filiale de Natixis Wealth Management en charge de la sélection des unités de compte éligibles⁽⁴⁾ et des arbitrages selon l'orientation de gestion que vous aurez préalablement choisie en fonction de votre sensibilité aux risques, de vos connaissances et expériences financières ainsi que votre horizon de placement.

L'épargne inscrite sur une orientation de gestion ne bénéficie d'aucune garantie en capital.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

La valeur des unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

> Dédiance 1818 vous propose différentes garanties de prévoyance optionnelles⁽⁴⁾

• Garantie plancher • Garantie plancher indexée • Garantie cliquet

(1) La quote part de produits prise en compte lors des rachats est soumise à la fiscalité en vigueur au moment de l'opération. Celle-ci peut évoluer en cours de vie du contrat.

(2) Taux de rendement servi en 2017 sur l'actif général de La Mondiale net de frais de gestion, acquis prorata temporis, et hors prélèvements fiscaux et sociaux. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

(3) Selon les dispositions de la Proposition de contrat d'assurance valant note d'information et de l'Annexe financière de l'orientation libre à la Proposition de contrat d'assurance valant note d'information.

(4) Selon les dispositions de la Proposition de contrat d'assurance valant note d'information et de l'Annexe financière de l'orientation personnalisée à la Proposition de contrat d'assurance valant note d'information.

Dédiance 1818 est un contrat d'assurance vie assuré par LA MONDIALE PARTENAIRE, Entreprise régie par le Code des assurances membre d'AG2R LA MONDIALE, S.A. au capital de 73 413 150 euros R.C.S. PARIS B 313 689 713 - 104-110, Boulevard Haussmann - 75379 PARIS Cedex.

Contrat commercialisé par NATIXIS WEALTH MANAGEMENT – SOCIÉTÉ ANONYME – ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT ET PRESTATAIRE DE SERVICE D'INVESTISSEMENT – SIÈGE SOCIAL : 115, RUE MONTMARTRE - CS 21818 - 75080 PARIS CEDEX 02. CAPITAL SOCIAL : 88 401 767,30 EUROS – IMMATRICULÉE RCS PARIS SOUS LE N°306 063 355 – ORIAS N° 07 006 332

EN PRATIQUE

- **Versements minimums** : initial : 75 000 € ; complémentaire : 500 € ; programmés : 150 € par mois, 450 € par trimestre, 750 € par semestre ou 1 500 € annuel
- **Souscription** : simple, conjointe ou démembrée
- **Taux provisoire en cas de désinvestissement de l'actif en euros en cours d'année** : fixé chaque début d'année pour l'actif en euros
- **Disponibilité de tout ou partie de l'épargne** : par le biais de rachat partiel ou total⁽¹⁾, sortie possible en capital
- **Frais sur versements** : 2 % maximum
- **Frais de gestion annuels** : 0,90 % maximum sur le support en euros et 1 % sur les unités de compte
- **Frais de gestion annuels en orientation de gestion** : 1,60 %
- **Frais de gestion annuels en orientation personnalisée** : 1,70 %

> L'assurance vie, un outil incontournable dans la gestion de votre patrimoine

Date du rachat	Produits afférents aux primes versées avant le 27/9/2017. Modalité d'imposition	Produits afférents aux primes versées à compter du 27/9/2017	
Avant 4 ans	IR ⁽¹⁾ ou PFL sur option 35 % + PS ⁽²⁾ 17,2 %	PFU de 12,80 % ou IR sur option globale ⁽¹⁾ (l'assureur prélève 12,80 % par un prélèvement forfaitaire non libératoire) + PS ⁽²⁾ 17,2 %	
Entre 4 et 8 ans	IR ⁽¹⁾ ou PFL sur option 15 % + PS ⁽²⁾ 17,2 %		
		Montant des primes nettes inférieur à 150 000 € au 31/12 de l'année N-1	Montant des primes nettes supérieur à 150 000 € au 31/12 de l'année N-1
Après 8 ans	IR ⁽¹⁾⁽³⁾ ou PFL sur option, 7,50 % + PS 17,20 %	PFU ⁽³⁾ 7,50 % ou IR sur option globale ^{(1) et (3)} (l'assureur prélève 7,50 % par un prélèvement forfaitaire non libératoire) + PS ⁽²⁾ 17,2 %	PFU ⁽³⁾ de 7,50 % pour quote-part des primes < à 150 000 € et de 12,80 % pour quote-part des primes > 150 000 € ou IR sur option globale ^{(1) et (3)} (l'assureur prélève 7,50 % par un prélèvement forfaitaire non libératoire) + PS ⁽²⁾ 17,2 %

(1) Après imputation de la quote-part de CSG déductible de 6,8 % (2) Pas de taxation pour les produits sur lesquels les PS ont été prélevés lors de leur inscription en compte
(3) Après application d'un abattement de 4 600 € ou 9 200 € selon la situation familiale (ordre d'imputation)

IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière)	La fraction de la valeur de rachat au 1^{er} janvier des contrats d'Assurance Vie rachetables et des contrats de capitalisation résultant d'unités de comptes dont les sous-jacents représentent des actifs immobiliers sont imposables à l'IFI.
--	---

> Un moyen de transmettre votre capital

Fiscalité en cas de décès	Souplesse dans la transmission de votre capital Pour les primes versées avant les 70 ans de l'assuré, vous pouvez transmettre jusqu'à 152 500 euros par bénéficiaire hors droits, au-delà le montant du capital décès versé au(x) bénéficiaire(s) est taxé : • à 20 % jusqu'à 700 000 euros • à 31,25 % au-delà Pour les primes versées après les 70 ans de l'assuré, celles-ci sont intégrées à la succession, après déduction d'un abattement de 30 500 euros par assuré (tous contrats d'assurance vie confondus et quel que soit le nombre de bénéficiaires). Dans tous les cas, viennent s'ajouter les prélèvements sociaux au taux en vigueur au décès.
----------------------------------	---



CAISSE D'ÉPARGNE

L'accompagnement de la Caisse d'Épargne Groupe BPCE

- La souscription d'un contrat d'assurance vie DÉDIANCE 1818 doit être considérée dans le cadre d'une approche globale de votre situation patrimoniale et fiscale.
- La Caisse d'Épargne pourra, à votre demande, vous présenter les modalités de souscription à ce contrat ainsi que les caractéristiques et les risques liés aux supports que vous aurez sélectionnés.

Dédiance 1818 est un contrat d'assurance vie assuré par LA MONDIALE PARTENAIRE, Entreprise régie par le Code des assurances membre d'AG2R LA MONDIALE, S.A. au capital de 73 413 150 euros R.C.S. PARIS B 313 689 713 - 104-110, Boulevard Haussmann - 75379 PARIS Cedex.

Contrat commercialisé par NATIXIS WEALTH MANAGEMENT – SOCIÉTÉ ANONYME – ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT ET PRESTATAIRE DE SERVICE D'INVESTISSEMENT – SIÈGE SOCIAL : 115, RUE MONTMARTRE - CS 21818 - 75080 PARIS CEDEX 02. CAPITAL SOCIAL : 88 401 767,30 EUROS – IMMATRICULÉE RCS PARIS SOUS LE N°306 063 355 – ORIAS N° 07 006 332

BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 155 742 320€ - Siège Social : 50 avenue Pierre-Mendès-France 75201 Cedex 13 - RCS Paris n°493455042
BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le n°08 045 100



AG2R LA MONDIALE

Un contrat sélectionné auprès de La Mondiale Partenaire, entreprise régie par le code des assurances, membre d'AG2R LA MONDIALE.

AG2R LA MONDIALE en quelques mots :

- 1^{er} groupe de protection sociale en France,
- Un groupe mutualiste et paritaire, non coté en bourse,
- Notation Standard & Poor's : A-

